**CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de la Somme**

**Arrondissement d’ABBEVILLE**

**Canton**

**De RUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du jeudi 07 septembre 2023**

**Date de la convocation : 1er septembre 2023**

L’an deux mil vingt et trois, le jeudi 7 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Damien BRIET, Maire d’ERGNIES.

**Présents :** Monsieur Damien BRIET, Monsieur Philippe PLANQUART, Monsieur François RICAUD, Monsieur Philippe PRANGER, Miriane TETART

**Absents Excusés :** Madame Marie-Pierre CARPENTIER, Monsieur Jean-Luc HERBERT, Monsieur Dominique RIBEIRO, Madame Louise LICTEVOUT, Madame Sandrine MAZURIER

**Absents :** NORMAND Benoît,

**Secrétaire de séance :** François RICAUD

Monsieur le Maire rappelle l’ordre du jour

* Délibération portant désignation du coordonnateur communal du recensement de la population et fixant la rémunération des agents enquêteurs.
* Délibération de dénomination et numérotation des voies de la commune,
* Délibération d’entrée et de sortie de biens de l’actif,
* Préparation de la fête du village,
* Préparation de Noël,

- Questions diverses,

Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l’absence de plus de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l’article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l’impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au mercredi 13 septembre à 18 heures.

Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Le quorum n’étant pas atteint le Conseil est reporté à une date ultérieure.

La séance est levée à 20h15